

## REGLEMENT TOMBOLA Du 5 juillet au 3 septembre 2022

### Article 1 : organisateurs de la tombola

Dans le cadre de la tournée estivale auprès de nos partenaires informatiques, l'organisme 01Formatic dont le siège social est situé au 28 rue du bas paradis 79000 Niort et immatriculée sous le numéro Siren 849 297 312 organise, dans les conditions définies ci-après, du 5 juillet au 3 septembre 2022, une tombola gratuite et sans obligation d'achats.

### Article 2 : participation à la tombola

La participation à ce jeu-concours est exclusivement réservée aux personnes souhaitant compléter un bulletin dans une boutique informatique partenaire ayant accepté de participer. Sont exclues de la participation au jeu les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à l'animation de ce jeu-concours, de même que les membres de leur famille, ascendants et descendants en ligne directe. Les personnes complètent un bulletin en répondant à des questions. Le bulletin sera à déposer dans l'urne destinée à cet effet. En fin d'opération, un seul bulletin sera tiré au sort au sein de l'organisme 01Formatic.

### Article 3 : valeur de la dotation

Le lot remis par l'organisme de formation 01Formatic est :

- Une escapade insolite de 2 jours en famille (4 pers max) pour un montant de 87 €

### Article 4 : désignation du gagnant

4.1. **Le tirage au sort** aura lieu **semaine 36**, entre le 5 et le 9 septembre 2022.

4.2. Attribution du lot par e-mail ou par envoi postal

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en numéraire, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Le gagnant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son état civil et son adresse postale. Toute information fautive entraînera la nullité de la participation concernée. Le gagnant accepte que son nom et que son image soient éventuellement diffusés.

### Article 5 : dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude d'huissier Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

### Article 6 : remboursement des frais de participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

### Article 7 : limitation de responsabilité

L'organisme de formation O1Formatic ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de cette tombola et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté du fait d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux, il était amené à annuler la présente tombola, à l'écourter, la proroger ou la reporter. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de la tombola et sur la liste des gagnants.

### Article 8 : acceptation du règlement/convention de preuve

La participation à la tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des modalités de déroulement. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par O1Formatic, l'organisateur. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

## ANNEXE : BULLETIN DE PARTICIPATION A LA TIOMBOLA

<b>Nom :</b> .....	<b>Prénom :</b> .....			
<b>Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?</b>				
<input type="radio"/> 15 - 30 ans	<input type="radio"/> 30 - 45 ans	<input type="radio"/> 45 - 60 ans	<input type="radio"/> Plus de 60 ans	
<b>Quelle est votre situation ?</b>				
<input type="radio"/> Sans emploi	<input type="radio"/> Retraité	<input type="radio"/> Service Public	<input type="radio"/> Privé	<input type="radio"/> Autre
<b>Êtes-vous déjà équipé en informatique ?</b>				
<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Tablette	<input type="radio"/> Ordinateur fixe	<input type="radio"/> Ordinateur portable	
<b>Êtes-vous à l'aise avec la bureautique (windows, internet, Word, excel ...) :</b>				
<input type="radio"/> Pas du tout	<input type="radio"/> Moyennement	<input type="radio"/> Totalement		
<b>Vous serez contacté uniquement si vous êtes le gagnant :</b>				
<b>E-mail :</b> .....	<b>Téléphone :</b> .....			